

Fournisseurs d'appareils auditifs



Que couvre la WSCC?

Pour aider les travailleurs souffrant d'une perte auditive due au bruit à retrouver une bonne audition, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) couvre l'achat des appareils auditifs médicaux les moins coûteux et d'une qualité suffisante pour répondre à leurs besoins. Outre le coût des prothèses et autres aides auditives, elle assume les dépenses connexes comme les frais d'ajustement, l'entretien, les piles et les articles jugés médicalement nécessaires.

La WSCC ne paie pas les mises à niveau facultatives d'appareils médicaux qui ne sont pas médicalement nécessaires.

La WSCC exige des audiologistes ou des audioprothésistes qu'ils :

- recommandent des appareils auditifs appropriés;
- veillent au remplacement des appareils auditifs :
 - après avoir réévalué les besoins du travailleur;
 - en limitant les achats à un tous les cinq ans.
- veillent au remplacement des piles des appareils auditifs :
 - en présentant une demande de remplacement raisonnable.

La WSCC n'a établi aucune grille de prix de référence. Veuillez vous reporter à la grille de la commission des accidents du travail de votre région, le cas échéant.

Marche à suivre pour l'approbation de devis et la présentation de factures

Une fois sa demande d'indemnisation pour perte auditive due au bruit acceptée, le travailleur peut obtenir des appareils auditifs ajustés. Cependant, l'approbation d'un devis par la WSCC est requise avant l'achat. Voici la marche à suivre :

1. Envoyez le devis à l'infirmière conseillère de la WSCC responsable du dossier du travailleur. On communiquera avec vous si des questions ou des préoccupations se posent.
2. Une fois votre devis accepté par l'infirmière conseillère, il est possible de procéder à l'achat d'appareils auditifs.
3. Une fois les appareils auditifs reçus par le travailleur, vous pouvez envoyer la facture médicale à WSSCAP@wscct.ca pour obtenir un paiement.

Important : Si vous avez un rapport médical à soumettre, ne l'envoyez pas avec la facture. Vous devez envoyer votre rapport médical aux coordonnées suivantes :

TNO : reportsnwt@wscct.ca

Télécopieur : 867-873-4596

Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

Nunavut : reportsnu@wscct.ca

Télécopieur : 867-979-8501

Télécopieur sans frais : 1-866-979-8501

Vous avez des questions? Appelez au 1-800-661-0792 et demandez à parler à une infirmière conseillère de la WSCC.